VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Retiré de la banquette No 411 rue Belleville, entre les rues Alix et Eliza borné par la rue Valette

MARDI le 27 novembre 1906, à midi.

Succession de John H Follett.

No 79,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdide, — MARDI, le 27 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Belleville, Valette, Alix et Eliza désigné comme lot No 3 et mesurant 31 7' de face à la rue Belleville par 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple retiré de la banquette, contenant 4 chambres, cour, hangar etc. et loué, et connu comme No 411, rue Belleville.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance en un ou un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1906, l'acte de vente pardevant James Clark Henrique, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant au dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

23 oct—28—nov 4 11 18 25 27

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Athletic Park Amusement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 79 641 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A B Leopold, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — E Howard McCaleb Duke spiel Hart et Davey, avocats. 10 nov—10 15 21

In re Barcamtel et Dimocellitos en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 66 159—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George J. Glover, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan avocats.

9 nov—9 13 18

Succession de Mme Clara Grilling femme divorcée de B Robert Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80 858 — Division D—Attendu que Frank Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Clara Grilling femme divorcée de B Robert Miller, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier — Walter E Adolph, Theo Cotesle avocats

9 nov—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Elizabeth Brown

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79 627, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Groh, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Eugène Fomes avocat. 13 nov—13 17 22

Succession de Edmond Gauncheau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80 859 — Division B—Attendu que Mme Louise Martin, veuve de Edmond Gauncheau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmond Gauncheau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Jno C. Wickliffe, A. D. Henriques, Jr. avocats.

9 nov—9 13 18

Succession de Emma Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 854—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 9 nov—9 13 18

Succession de James J. Keurick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80 820 — Division D —Attendu que Patrick Kenrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James J. Kenrick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition —Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier Clegg & Quintero, avocats.

10 nov—10 14 19

Succession de Luke Hardy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80 839—Division A — Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luke Hardy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat. 9 nov—9 13 18

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

avril—1 an

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN ILET DE TERRE

CONTENANT VINGT-QUATRE LOTS

DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE ERNEST EUGENE CORDIER.

78,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdide—MERCREDI, le 19 décembre 1906 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un ilet de terre contenant 24 lots ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le district Deamon, dans le nouveau faubourg Washington, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné par l'ilet No 53, maintenant 1157, borné par les rues Feliciana, Clonet, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement, et d'après un plan d'Edgar Pilié, daté le 20 janvier 1906, lesdits lots mesurent comme suit les Nos un à onze inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot No 12 mesurant 32 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 13 à 23 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clonet, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication, l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. T. Florance, avocat. 14 nov—14 25—déc 2 9 16 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Dans l'ilet borné par les rues Chartres, Montégut, Royale et Clouet—Propriété faisant face à la rue Chartres.

Jacob Emmer vs Donaldsonville Cooperage Company Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80 438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 22 novembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certaines lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres Montégut, Royale et Clouet désignés par les lettres B C D E F et G sur le plan dressé par Edgar Pilié voyer daté le 19 avril 1906 et annexé à un inventaire fait par Fred Zengel, notaire, daté le 13 avril 1906 dans l'affaire de la liquidation du Club Olympia, d'après ledit plan lesdits lots sont numérotés et mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir Le lot B mesurant trente et un pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Les lots C et D mesurant chacun trente et un pieds six pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds le lot E mesurant trente et un pieds, six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes de la se retrécissant sept pieds six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet, vingt et un pieds six pouces et trois lignes et vingt trois pieds onze pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond Les lots F et G mesurant chacun trente et un pieds six pouces à la rue Chartres sur cent quinze pieds deux pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Gilbert L. Dupré Jr. avocat pour le demandeur.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente vendredi, le 30 novembre 1906,

De propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 3403 rue du Canal et formant le coin de l'avenue Hagan

German American Homestead vs Mme Louisa Zahnelsen, veuve de Emile Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 80 518—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 30 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir.—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No municipal No 453, borné par les rues Canal, Clark Iberville (autrefois Douane) et Avenue Hagan sur un plan annexé à un acte passé le 5 mai 1892, pardevant M. T. Ducros, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure de la rue du Canal et de l'avenue Hagan et mesure vingt six pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Hagan entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Horace M. Roberts, avocat pour le demandeur.

26 oct—26 27—nov 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant le No municipal 2805 rue Banks, entre les rues White et Dupré.

Will J. Morgan vs Mme Bliss D. Alexander

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,413—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile, de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 810, borné par les rues Banks, Palmyre, White et Dupré sur un plan annexé à un acte de vente par J. A. Reinach à Hadrie F. Leroy pardevant J. D. Taylor notaire, le 4 avril 1895, ladite portion de terre mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Banks par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, la bâtisse portant le No municipal 2805 rue Banks.

2° Une portion de terre dans le même ilet, dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt neuf pieds de largeur sur une ligne parallèle avec la rue Banks par vingt deux pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant la portion dudit lot ci-dessus décrit désigné par le No 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur.

21 oct—21 23 26—nov 2 9 16 22

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.

Grande " ..... 50c.

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Mme George Richmann.

No 79,988—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1906, et signé le 13 novembre 1906 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 34 de l'ilet No 614, bornés par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue White par 144 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 29 et 30 sont non améliorés. Sur le lot 34 se trouve un cottage de 2 chambres. Les lots seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en plus du prix d'achat, 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Daniel J. Murphy notaire aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et contenu d'un shop de charron.

No 80,778—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Charles A Schneider.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet. En vertu d'un ordre de l'Hon John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 16 novembre 1906, il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, le 28 novembre 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux 2408 et 2410 rue St Kempère le contenu d'une forge et d'un shop de charron et à midi sur les lieux 918 rue Milan—un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

17 nov—17 18 25 . 8

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double de Choix,

Nos 1024-1026 rue Désiré,

Entre les rues Rampart et St-Claude

PAR W. R. METZLER, ENCANTEUR — Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de l'Hon Fred D King, juge, daté et signé le 9 nov. 1906, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 79 775 Div. B, Veuve Wm Hiepler et al vs Chris Meister, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, LE 13 DECEMBRE 1906, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations, dans le faubourg Montreuil, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 7, borné par les rues Piété Amour, Désiré et Bons Enfants désigné comme partie du lot No 4, mesurant trente deux pieds de face à la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1906 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Léger notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

W. R. METZLER, Encanteur

Léger & Gleason Avocats.

11 nov—11 14 25—déc 2 9 16

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur,

1315 et 1317 rue Mandeville.

Succession de Léopold Toifel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 77,060.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 octobre 1906, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 7 de l'ilet 514, borné par les rues Mandeville Espagne, Urquhart et Villeré (autrefois Givod), sur un plan de A. Celles, le 27 janvier 1864 et déposé en l'étude de H. Madden, ancien notaire, ledit lot mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double 1315-1317 rue Mandeville, contenant 4 ou plus chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété avec le pacte de non aliénandi, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes d'Etat pour l'année 1906, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. A. Hebel notaire.

1 nov—1 4 11 18 25—déc 2 4

Succession de Auguste Eimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,967—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme O. H. Elmer exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Buck Walshe et Buck, avocats.

14 nov—14 18 23

Succession de Frank Pietro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,413—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier—E. T. Florance avocat. 14 nov—14 18 23

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Splendide en Propriété dans le Cinquième District,

A un ilet des Shops du chemin de fer du Southern Pacific Un joli cottage double, Nos 717, 719 avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Slidell Lots vacants, avenue Opelousas à l'encoignure de l'avenue Atlantique, ilets des avenues Pacifique et Slidell, 1 lot avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Slidell, ilet avenue Pacifique.

Succession de Mme Elisabeth Farisig, No 80,106, Cour Civile District, paroisse d'Orléans Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI, le 20 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 nov. 1906, et signé en cour ouverte le 14 nov. 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique Opelousas et Slidell, désigné comme lot No 21 de l'ilet No 129, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 717 19 avenue Atlantique et contenant 5 chambres, hangar, etc. loué $10 chaque côté.

2° Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet 129, borné par les avenues Opelousas Slidell, Atlantique et Pacifique, désigné comme lot No 1 dudit ilet, mesurant en mesure américaine vingt sept pieds de face à l'avenue Opelousas sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Atlantique.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Slidell, et désigné comme partie du lot No 20 dudit ilet No 129 contigu au lot No 19 et mesurant vingt huit de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, démontrée par des billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire dix pour cent de dépôt comptant.

Les actes de vente pardevant Julian B. Habans, notaire, aux frais des acquéreurs.

M. E Humphrey, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES DANS LE 6me DISTRICT.

Excellent voisinage entouré par de magnifiques "homes". No 1417 rue Valence entre les rues Pitt et Prytanée, à un ilet de l'avenue St Charles.

Frederick D. Grafton, Elizabeth Grafton vs Samuel A. Grafton—No 80,324, Division D. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 22 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 octobre 1906 et signé en cour ouverte le 15 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 365 entre les 57 du Faubourg Bouligny, borné par les rues Prytanée, Valence, Pitt et Cadiz, désigné par la lettre B sur un devis fait par H. W. W. Reynolds, voyer, sous la date du 25 mai 1889 annexé pour référence à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire en cette ville, le 27 mai 1889; commençant à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues Valence et Pitt ladite portion de terre mesure cinquante pieds de face à ladite rue Valence par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles; enregistré dans le Bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans dans le livre 134, folio 153

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages contenant vestibule, salons salle à manger cuisine, 3 chambres à coucher chambres à bain etc

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets égaux portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien le vendeur et privilège et hypothèque immobilière sur la propriété vendue L'acte devant contenir la clause de "non aliénation" et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcement de paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1906 et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

L'acte de vente pardevant Alvin Edward Hibert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

AUSSI

Au même moment et endroit, il sera vendu deux actions du stock capital de la "Prytania Street Market Company, Ltd de la Nouvelle Orléans", et une action du stock capital de la Bourse au Sucre de la Nouvelle Orléans, certificat 472.

Conditions—Comptant. 21 oct—21 28—nov 4 11 18 22

Eiseman & Lazarus.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE FRANK E. WINDLING.

Excellent Emplacement d'affaires et Cottage,

Nos 1900 et 1902 rue Dumaine, à l'encoignure Roman,

A L'ENCAN,

Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-7-9 rue Baronne,

MERCREDI, LE 21 NOVEMBRE, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 RUE COMMUNE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 9me jour d'octobre 1906, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur nous vendrons, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225-7-9 rue Baronne, MERCREDI, le 21 novembre, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Roman et Frieur, désigné par le numéro un et mesurant trente pieds de face à la rue Dumaine par une profondeur de quatre vingt quatre pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du numéro deux et de quatre vingt quatre pieds dix pouces et six lignes sur l'autre ligne et faisant face à la rue Roman le tout plus ou moins, suivant un plan par D. E Soignes voyer, daté février 1895, une copie certifiée duquel est annexé à un acte pardevant Antoine Dorlocourt ancien notaire, le 18 mars 1895.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un emplacement d'affaires, No 1900 rue Dumaine et le cottage 1902 rue Dumaine contenant trois (3) chambres et cuisine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, représentée par billets payables en un et deux ans après date avec intérêt de 7 pour cent de l'adjudication jusqu'au paiement Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur, et la portion de crédit devant être garantie par toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente pardevant Wilmer Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur L'acquéreur devant déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS 712 rue Commune

Loys Charbonnet, avocat. 21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frank ou Franz Ratheff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 80,734 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Bertha Ratheff femme de Charles A. Wagner, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.

Edgar M. Cahn, avocat

17 nov—17 21 26

Succession de Mlle Amanda Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,915—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Amanda Jacobs, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. T. Florance, avocat.

17—nov 17 21 26

Succession de Leah (ou Frances) Binckburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,765,—Division D. —Avis, est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. T. Florance, avocat. 17 nov—17 21 26

Succession de Mme J. M Lacassagne

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 79 639 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jean M Lacassagne exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — E. J. Morel, avocat. 14 nov—14 18 23

Succession de John Greenwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80 615—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par Peter J. Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Benjamin Ory avocat. 14 nov—14 18 23

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

Septième District,

RUE FERN, près de l'AVE ST-CHARLES.

Succession de Mme Johanna Wattigny.

No 80,466 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 6 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 26 octobre 1906, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 73, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdett et Hampson et l'avenue St Charles, mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Fern par soixante quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant composée de la façade du lot No vingt deux mesurant trente pieds de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles et une étendue de terre contigue audit lot et mesurant deux pieds six pouces de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles, étant prise des lots du fond vingt et un et vingt et une moitié du lot No dix neuf, le lot No vingt et un formant l'encoignure de l'avenue St Charles et la rue Fern, et ayant une profondeur et façade de cent vingt deux pieds, six pouces à la rue Fern, étant la propriété acquise par la dite défunte de la Mutual Building and Homestead Association par acte pardevant J. D Taylor, notaire daté le 27 avril 1897, enregistré